

Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Offre de service

Direction
des programmes
Déficiences

Ta ble des ma ti ères

1. Mission et raison d'être	4
1.1 Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest	4
1.2 Raison d'être de la Direction des programmes Déficiences (DPD)	5
2. Description des mandats de la DPD	6
2.1 Services spécifiques de première ligne	6
2.1.1 Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)	6
2.2 Services spécialisés de deuxième ligne	7
2.2.1 Clinique régionale d'évaluation des troubles complexes du développement (CRETCD)	7
2.2.2 Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience motrice et déficience du langage 0-6 ans (DI-TSA-DM-DL 0-6 ans)	7
2.2.3 Déficience intellectuelle 7 ans et plus (DI 7 ans et plus)	8
2.2.4 Trouble du spectre de l'autisme 7 ans et plus (TSA 7 ans et plus)	8
2.2.5 Déficience motrice et déficience du langage 7 ans et plus (DM-DL 7 ans et plus)	8
2.2.6 Service d'aides techniques à la posture et à la mobilité (volet clinique) (SAT)	9
2.2.7 Programme d'intégration au travail (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme) (PIT)	9
2.2.8 Programme de logement à soutien gradué (PLSG) (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme)	10
2.2.9 Troubles du comportement et troubles graves du comportement (TC-TGC)	10
2.2.10 Nexus	10
2.2.11 Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)	11
2.2.12 Programme spécialisé déficience intellectuelle sévère et profonde (DIS-DIP)	11
2.2.13 Déficience auditive 0-100 ans (DA)	12
2.2.14 Comptoir d'aides de suppléance à l'audition (CASA)	13
2.2.15 Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (déficience motrice) (URFI)	13
2.2.16 Programme d'accès aux technologies et à la communication (déficience physique) (PATCOM)	14

2.2.17	Conduite auto (déficience physique) (CA)	15
2.2.18	Cliniques médicales spécialisées	15
2.2.19	Maladies neuro-musculaires	16
2.2.20	Douleurs chroniques ?	16
2.2.21	Service de soutien spécialisé aux partenaires	17
3.	Mode de fonctionnement.....	19
3.1	Mécanisme d'accès pour les programmes en déficience	19
4.	Annexe	20

1. Mission et raison d'être

1.1 Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest

Mission : maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Vision : des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

Bien que l'établissement adhère à la mission et à la vision du réseau de la santé et des services sociaux, il nous apparaissait important, comme équipe de direction, de se doter d'ambitions organisationnelles afin qu'elles viennent orienter davantage les grands objectifs du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi, il se démarque et rayonne par :

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

Valeurs organisationnelles

La Direction des programmes Déficiences du CISSS de la Montérégie-Ouest s'appuie et adhère aux ambitions locales du CISSS de la Montérégie-Ouest, ainsi qu'aux 5 grandes valeurs organisationnelles :

- Bienveillance;
- Collaboration;
- Engagement;
- Audace;
- Cohérence.

« Les seules limites de nos réalisations de demain,
ce sont nos doutes et nos hésitations d'aujourd'hui. »
– Eleanor Roosevelt

BIENVEILLANCE
COLLABORATION
ENGAGEMENT
AUDACE
COHÉRENCE
BIENVEILLANCE
COLLABORATION
ENGAGEMENT
AUDACE
COHÉRENCE

1.2 Raison d'être de la Direction des programmes Déficiences (DPD)

Les programmes Déficiences regroupent un ensemble de services qui s'appuie sur une référence commune le processus de production du handicap (PPH), et ce, afin de mieux intervenir sur l'interaction dynamique entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux et favoriser la participation sociale des usagers.

Les programmes s'adressent aux personnes ayant une déficience ainsi qu'à leurs familles et leurs proches.

Dans ce contexte, la direction a pour raison d'être :

- De permettre aux personnes ayant une déficience physique (DP), intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA) d'atteindre un degré optimal d'autonomie, de participation sociale et d'assurer la réalisation de leur projet de vie;
- De favoriser le recouvrement de la santé et du bien-être des personnes;
- De favoriser l'adaptation ou la réadaptation des personnes, leur intégration ou leur réintégration sociale;
- De diminuer l'impact des problèmes qui compromettent l'équilibre, l'épanouissement et l'autonomie des personnes;
- D'atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes strates de la population.

2. Description des mandats de la DPD

La DPD a pour mandat d'offrir des services spécifiques sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest et des services spécialisés sur l'ensemble de la Montérégie afin de répondre aux besoins de santé et de services sociaux des personnes ayant une DP motrice, auditive ou langagière, une DI ou un TSA. L'offre de service est structurée par programme afin de permettre une spécialisation et ainsi offrir des services adaptés aux besoins.

La clientèle regroupe des personnes de tous âges, dont la déficience ou le trouble entraîne ou risque d'entraîner, selon toutes probabilités, des incapacités significatives et persistantes (y compris épisodiques) et dont la réalisation des activités courantes ou des rôles sociaux est ou risque d'être réduite.

2.1 Services spécifiques de première ligne

Les services spécifiques de première ligne regroupent une gamme complète d'activités offertes à un groupe de personnes qui partagent une problématique particulière. Ces activités répondent aux besoins individuels des personnes qui vivent dans leur communauté et qui doivent recevoir à moyen ou à long terme des services qui leur sont propres.

2.1.1 Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

- Services de soutien aux familles (information sur la déficience ou le trouble, soutien psychosocial, soutien au développement des habiletés parentales, allocation financière de répit ou de gardiennage, prêt d'équipement, évaluation pour régimes de protection, etc.);
- Services d'aide à domicile (supervision, stimulation, assistance personnelle, aide domestique, soutien civique, etc.);
- Services de nutrition;
- Services de maintien des capacités et de soutien à la participation sociale (recherche de stratégies compensatoires et d'adaptation à l'environnement, assistance dans la réalisation des habitudes de vie, soutien à la participation à des activités variées et stimulantes, exploration d'un nouveau lieu de résidence, etc.).

2.2 Services spécialisés de deuxième ligne

Les services spécialisés de deuxième ligne regroupent une gamme complète d'activités d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale pour les personnes ayant une problématique particulière ainsi que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage de ces personnes.

2.2.1 Clinique régionale d'évaluation des troubles complexes du développement (CRETCD)

Cette clinique s'adresse aux enfants de moins de treize (13) ans.

La CRETCD fait partie du CISSS de la Montérégie-Ouest dont le double mandat reste régional. Ce mandat consiste à faire l'évaluation de troubles complexes et à soutenir le développement de l'expertise des équipes du réseau.

L'évaluation diagnostique :

- Permet d'établir le diagnostic ou le diagnostic différentiel en interdisciplinarité et de documenter le fonctionnement de l'enfant;
- Permet aux personnes significatives pour l'enfant de mieux comprendre son fonctionnement et d'ajuster les actions en fonction des besoins, et ce, le plus précocement possible;
- Permet d'orienter vers les services appropriés et d'identifier les opportunités d'intervention.

2.2.2 Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience motrice et déficience du langage 0-6 ans (DI-TSA-DM-DL 0-6 ans)

Ensemble de services spécialisés offert de la naissance à 6 ans aux enfants ayant une DI, un TSA ou une DP (motrice, auditive ou du langage) et à leurs familles. Les enfants avec un retard global de développement, une hypothèse de TSA, une hypothèse de trouble du langage, un trouble de la communication sociale et des syndromes génétiques sont aussi admissibles. Les services visent à favoriser le développement optimal de l'enfant et l'adaptation mutuelle entre lui, sa famille et ses milieux de vie :

- Ateliers de formation aux parents;
- Intervention directe individuelle;
- Intervention comportementale intensive (ICI);
- Intervention de groupe;
- Soutien à la famille;
- Soutien à l'intégration communautaire, en milieu de garde et scolaire.

2.2.3 Déficience intellectuelle 7 ans et plus (DI 7 ans et plus)

Ensemble de services spécialisés offerts à toute personne de 7 ans et plus ayant une déficience intellectuelle légère (DIL) ou modérée (DIM), laquelle est caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques :

- Services d'assistance éducative spécialisés aux familles et aux proches;
- Services spécialisés à la personne;
- Services spécialisés à la personne en contexte d'intégration résidentielle;
- Services spécialisés à la personne en contexte d'intégration au travail.

2.2.4 Trouble du spectre de l'autisme 7 ans et plus (TSA 7 ans et plus)

Ensemble de services spécialisés offert à toute personne de 7 ans et plus ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle associée :

- Adaptation ou réadaptation à la personne;
- Recadrage positif du diagnostic;
- Développement des habiletés de jeu;
- Développement des habiletés sociales;
- Développement des habiletés de conversation;
- Développement des habiletés en lien avec les émotions;
- Développement des habiletés en lien avec la gestion des relations d'amitié;
- Éducation sociosexuelle.

2.2.5 Déficience motrice et déficience du langage 7 ans et plus (DM-DL 7 ans et plus)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de 7 ans et plus ayant une déficience motrice ou une déficience du langage. De façon générale, tout usager doit présenter un potentiel de réadaptation et être disponible à la réadaptation (sur le plan médical ou mental) pour être admissible dans ce programme spécialisé. Les usagers ayant une maladie dégénérative et des douleurs chroniques sont orientés vers le programme spécialisé régional de ce nom.

Les interventions visent principalement à favoriser, faciliter ou soutenir :

- Le développement et la récupération des capacités permettant la réalisation des habitudes de vie et une participation sociale optimale;

- L'adaptation de l'utilisateur et de ses proches à la situation durant l'épisode de réadaptation;
- L'intégration ou la réintégration sociale de l'utilisateur;
- La transition de l'école vers la vie active;
- Le développement du potentiel d'employabilité ou d'activités occupationnelles;
- Le développement et le maintien de relations interpersonnelles satisfaisantes;
- L'autonomie et la sécurité de l'utilisateur dans ses déplacements;
- L'apprentissage de stratégies compensatoires ou l'utilisation optimale d'aides techniques ou technologiques pour compenser les incapacités langagières ou motrices;
- La sensibilisation, la formation et le soutien de l'entourage (familial, scolaire, professionnel ou social).

2.2.6 Service d'aides techniques à la posture et à la mobilité (volet clinique) (SAT)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de tous âges ayant une déficience motrice entraînant des incapacités fonctionnelles qui peuvent être compensées par une aide technique liée à la mobilité et à la posture, par une orthèse, ou une chaussure orthétique. En fonction d'une entente exclusive avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le SAT est un programme accessoire autofinancé, responsable de l'attribution d'aides techniques liées à la posture et à la mobilité (c.-à-d. fauteuil roulant manuel, motorisé, bases de positionnement, aides à la marche, poussettes spécialisées et planches à station debout).

Les différentes activités comprennent :

- L'évaluation des besoins de la personne, de ses proches et des composantes de l'environnement;
- Les prescriptions et les recommandations;
- Les attributions et l'enseignement;
- Le service de dépannage d'urgence (prêt d'équipement pour des situations exceptionnelles).

2.2.7 Programme d'intégration au travail (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme) (PIT)

Ensemble de services de soutien à l'intégration au travail offert à toute personne de 16 ans et plus ayant une DI ou un TSA qui manifeste un intérêt et une motivation personnelle à occuper un travail, rémunéré ou non, qui est disponible à assumer les responsabilités liées à un travail, et qui nécessite une intensité d'aide afin de rechercher, intégrer et maintenir un travail avec succès :

- Approche du milieu de travail;
- Soutien intensif et direct à l'intégration de la personne dans le milieu de travail;
- Révision, soutien ponctuel et estompage;
- Préparation de la transition.

2.2.8 Programme de logement à soutien gradué (PLSG) (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme)

Ensemble de services spécialisés de soutien à l'intégration résidentielle autonome pour toute personne ayant une DI ou un TSA qui démontre de la motivation à vivre de manière autonome en logement, qui s'engage à recevoir les services d'un éducateur-entraîneur et qui possède certains préalables en lien avec la sécurité :

- Évaluation du fonctionnement de l'usager en lien avec les compétences requises pour la vie en logement;
- Accompagnement et soutien dans l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle résidentielle;
- Développement d'un réseau de soutien;
- Estompage gradué.

2.2.9 Troubles du comportement et troubles graves du comportement (TC-TGC)

Ensemble de services spécialisés qui s'adresse aux personnes de tous âges ayant une DI ou un TSA et qui présentent un trouble du comportement ou un trouble grave du comportement :

- Évaluation et intervention auprès de la personne;
- Prévention active;
- Intervention en situation de crise;
- Hébergement transitoire en résidence à assistance continue (RAC);
- Enseignement de nouvelles habiletés adaptatives;
- Maintien ou restauration de liens significatifs;
- Soutien à l'adaptation du milieu.
-

2.2.10 Nexus

Ensemble de services spécialisés offert par une équipe dédiée aux jeunes de 7 à 21 ans ayant une DIL ou un TSA et qui manifestent des comportements dits antisociaux, lesquels peuvent s'expliquer ou non par un trouble des conduites, un trouble oppositionnel avec provocation ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité :

- Formation et soutien aux familles d'accueil concernées;
- Enseignement d'habiletés prosociales;
- Application de stratégies cognitivo comportementales;
- Interventions en situation réelle;
- Prévention active.

2.2.11 Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)

Les services d'hébergement résidentiel en milieu de vie substitut s'adressent aux personnes de tous âges ayant une DP, une DI ou un TSA. Ces personnes peuvent également présenter des troubles associés et des problèmes de santé physique.

Les services sont offerts en fonction du profil de l'utilisateur (état et fonctionnement) et de ses besoins ainsi qu'en tenant compte du « projet de vie » de l'utilisateur.

- Hébergement continu et permanent;
- Hébergement temporaire et dépannage : alternative déterminée dans le temps visant notamment à préserver le milieu de vie naturel de l'utilisateur, en vue d'un éventuel retour dans celui-ci. Durant l'absence de l'utilisateur de son milieu de vie naturel, des actions sont entreprises par les parents et les intervenants, afin de mettre en œuvre les conditions pour un retour à l'équilibre;
- Urgence sociale : mesure d'hébergement d'urgence face à une situation exceptionnelle et hors de l'ordinaire, habituellement grave, imprévisible et temporaire. Cette mesure s'applique lorsque le réseau de l'utilisateur n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité et sa prise en charge.

2.2.12 Programme spécialisé déficience intellectuelle sévère et profonde (DIS-DIP)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de 7 ans et plus ayant une DI sévère à profonde ou déficiences multiples (peut aussi présenter un TSA). Ce programme s'adresse aussi aux enfants et aux jeunes de plus de 4 ans qui fréquentent les écoles spécialisées à vocation DI.

Services offerts en adaptation :

- Facilitation de l'adaptation de l'utilisateur et de ses proches aux situations de handicap engendrées par les incapacités permanentes;
- Développement des apprentissages par différentes stratégies et adaptations notamment au niveau de l'environnement;
- Apprentissage de stratégies compensatoires ou l'utilisation d'aide technique ou technologique pour compenser les incapacités;

- Recommandations et enseignement des stratégies compensatoires ou utilisation des aides techniques;
- Adaptation du milieu résidentiel et substitut (RI-RTF);
- Soutien du milieu de vie dans l'intervention auprès de l'utilisateur.

Services offerts en réadaptation :

- Évaluation des capacités, des limites et des besoins de l'utilisateur;
- Intervention visant à maximiser les capacités physiques, motrices, comportementales, ainsi que les capacités de communication de l'utilisateur;
- Soutien aux proches face à l'intervention à privilégier pour maximiser le potentiel de l'utilisateur, ainsi que l'utilisation de technologies ou d'aides techniques sécuritaires.

Services offerts à l'intégration et à la participation sociale :

- Soutien de l'utilisateur dans son intégration scolaire, sa participation à des activités de loisirs, des organismes communautaires, des milieux de garde;
- Participation active dans le cadre de la transition de l'école à la vie active;
- Soutenir les partenaires de la communauté dans le développement de ressources adaptées aux besoins de l'utilisateur ayant d'importantes limitations intellectuelles.

2.2.13 Déficience auditive 0-100 ans (DA)

Ensemble de services spécialisés offert aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux aînés ayant, sur le plan de l'acuité et de la discrimination auditive, des incapacités significatives et persistantes susceptibles d'entraver le développement du langage et de limiter la capacité de communiquer avec autrui. Des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale sont offerts et ont comme objectifs de :

- Faciliter l'adaptation de la personne et de ses proches à sa condition auditive et aux changements qui peuvent l'affecter;
- Soutenir les parents dans le choix d'un mode de communication;
- Améliorer les habiletés et les stratégies de communication;
- Diminuer le dérangement causé par les acouphènes;
- Augmenter de façon progressive la tolérance aux sons;
- Améliorer et maintenir l'autonomie et la sécurité de la personne, notamment à domicile;
- Soutenir l'intégration sociale par la réalisation d'habitudes de vie à domicile, en milieu de garde, à l'école, au travail, dans les loisirs et dans la communauté;

- Développer ou maintenir le potentiel d'employabilité ou des activités occupationnelles;
- Développer et maintenir des relations interpersonnelles satisfaisantes;
- Faciliter l'exercice des rôles sociaux, notamment celui d'être parent;
- Maintenir les acquis, dans l'ensemble des domaines de la vie, liés à des besoins en déficience physique.

Des services de réadaptation fonctionnelle intensive sont offerts dans le cadre du Programme national d'implant cochléaire ainsi que des services de couplage de système MF (dispositif sans fil par modulation de fréquences) en partenariat avec le milieu scolaire.

2.2.14 Comptoir d'aides de suppléance à l'audition (CASA)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes ayant une surdité qui répond aux critères d'attribution d'une aide de suppléance à l'audition (ASA) d'un organisme payeur.

2.2.15 Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (déficience motrice) (URFI)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de 16 ans et plus ayant une déficience motrice (traumatisme craniocérébral, blessure orthopédique grave, amputation, accident cérébral vasculaire, Guillain-Barré, etc.) et devant être admises afin de recevoir, pour une durée limitée, des services intensifs de réadaptation spécialisée nécessaire à la récupération des fonctions permettant un retour sécuritaire à domicile ou vers un milieu de vie substitut, le cas échéant. La personne ne pouvant retourner dans son milieu de vie d'origine, qui a un potentiel de réadaptation et peut participer aux activités de réadaptation, doit être stable sur le plan médical pour être dirigée en URFI.

- **Aide au développement des habiletés nécessaires à vivre chez soi de manière sécuritaire :**
 - Évaluation des capacités, des limitations et des besoins et de leurs impacts sur la qualité de vie de la personne;
 - Suivi médical et pharmacologique;
 - Soins de santé;
 - Interventions intensives de réadaptation visant la récupération des habiletés liées à la motricité, proprioception et perception, à la nutrition, à la communication orale et écrite, aux activités intellectuelles et de la vie quotidienne (préparation des repas, entretien du domicile, utilisation sécuritaire de différents équipements, etc.);
 - Évaluation, recommandation et enseignement de stratégies compensatoires ou d'utilisation d'aides techniques et technologiques en prévision d'un retour à domicile et de la réalisation sécuritaire des activités courantes;

- Préparation du retour à domicile, incluant la planification des services d'aide requis;
 - Enseignement aux proches quant à l'utilisation optimale de certaines aides techniques (lève-personne, appareil de gavage, etc.);
 - Dépistage des conducteurs d'automobiles à risque et identification des démarches à privilégier (de la conduite auto et des besoins d'adaptation du véhicule);
 - Évaluation des besoins et recommandation d'adaptation du domicile qui permettent un retour à domicile sécuritaire;
 - Évaluation, recommandation et accompagnement vers un milieu résidentiel autre que le domicile ou vers le centre hospitalier d'origine, lorsque pertinent;
 - Soutien pour la mise en place des mesures de protection en cas d'incapacité.
- **Soutien psychosocial et counseling pour la personne et ses proches.**

2.2.16 Programme d'accès aux technologies et à la communication (déficience physique) (PATCOM)

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de 0 à 100 ans ayant une DP ainsi qu'aux personnes ayant un diagnostic de TSA âgées de 12 ans et moins ou fréquentant une école spécialisée, lesquelles présentent des difficultés sur les plans de la communication orale ou écrite ou en lien avec le contrôle de leur environnement.

Par l'utilisation d'aides technologiques, le programme vise à compenser les incapacités. Ces aides technologiques sont regroupées en six catégories :

- Les aides à la communication orale;
- Les aides de suppléance orale à la communication;
- Les aides à la communication écrite;
- Les contrôles de l'environnement;
- L'accès à l'ordinateur;
- La téléphonie adaptée.

Dans le cadre du programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM), le programme régional a un mandat de recommandation et d'attribution d'aides technologiques. Les services sont offerts selon 3 axes :

Services à la clientèle inscrite au programme :

- Évaluation sur la base des informations cliniques transmises par le référent et en partenariat avec celui-ci;
- Essais et recommandations d'aides technologiques;
- Attribution, installation et enseignement de l'utilisation de l'équipement à l'utilisateur et à ses proches;

- Suivi des prêts d'équipements par le PMATCOM pour les usagers dont l'épisode de réadaptation est terminé.

Soutien aux partenaires :

- Soutien en lien avec les aides technologiques des différents partenaires (consultations téléphoniques, formations, etc.).

Prêt d'équipements :

- Service de prêt d'équipements à court terme (trois semaines incluant le transport) pour procéder à des essais avec les usagers.

2.2.17 Conduite auto (déficience physique) (CA)

Ensemble de services offert aux personnes de tous âges, passagers et conducteurs d'un véhicule, ayant une déficience motrice entraînant des incapacités significatives et persistantes pouvant entraver l'utilisation (accès, conduite, chargement de l'aide à la mobilité) d'un véhicule routier de promenade. Les services couvrent deux volets : évaluation de la capacité à conduire un véhicule automobile et adaptation du véhicule automobile.

- Évaluation des équipements d'accessibilité aux véhicules routiers en tant que passager ou conducteur;
- Évaluation des aptitudes à la conduite automobile pour les conducteurs;
- Recherche de solutions d'adaptation et recommandations;
- Suivi des recommandations pour les séances d'entraînement à la conduite sécuritaire et autonome, en collaboration avec les écoles de conduite de la région;
- Développement, en collaboration avec les programmes de réadaptation et les écoles de conduite, des capacités et des stratégies compensatoires en prévision de l'obtention d'un permis de conduire, incluant celles reliées au processus pour l'obtention d'un premier permis de conduire;
- Réadaptation à la conduite automobile pour personnes ayant un stress post-traumatique à la suite d'un accident de la route;
- Suivi de l'adaptation du véhicule.

2.2.18 Cliniques médicales spécialisées

Ensemble de services médicaux spécialisés offert à une clientèle de tous âges inscrite dans un des programmes de réadaptation en DP. Le programme répond également aux personnes ayant une déficience physique, résidant en Montérégie, qui présentent une spasticité affectant la fonction motrice et le bien-être physique. L'utilisateur qui est dirigé vers le programme nécessite un suivi médical ou une consultation médicale par un spécialiste dans le cadre de son épisode de services. Les cliniques médicales sont organisées selon deux modèles :

- **Cliniques offertes à l'intérieur du programme de réadaptation**
Ces cliniques permettent une collaboration étroite entre l'équipe traitante et le médecin (physiatre, pédiatre, médecin généraliste).
- **Cliniques régionales à Saint-Hubert**
Ces cliniques sont accessibles aux usagers qui ont un dossier ouvert en réadaptation physique.
 - Clinique d'orthopédie pour la clientèle jeunesse;
 - Clinique de psychiatrie pour la clientèle adulte;
 - Clinique de dysphagie pour la clientèle jeunesse;
 - Clinique de neuropédiatrie pour la clientèle jeunesse;
 - Clinique de spasticité pour les clientèles jeunesse et adulte.
- **Activités cliniques**
 - Évaluation médicale de la condition de l'usager;
 - Recommandation, traitement et suivi;
 - Référence au besoin;
 - Intervention de réadaptation spécifique en dysphagie pour les jeunes 0-18 ans ayant des besoins complexes liés à l'alimentation. Ce service est supporté par un pédiatre et un ORL;
 - Lien avec les partenaires.

2.2.19 Maladies neuro-musculaires

Ensemble de services spécialisés offert aux personnes de 0 à 100 ans ayant une maladie dégénérative pouvant entraîner, sur les plans moteur et neurologique, des incapacités significatives et persistantes à risque d'entraver la réalisation des habitudes de vie et de restreindre la participation sociale. Les services sont offerts sur une base externe. Ces maladies varient selon des caractéristiques telles que le mode de transmission, les symptômes, l'âge d'apparition, l'évolution et le pronostic. Dans ce programme, on retrouve par exemple les différents types de dystrophies musculaires, la sclérose latérale amyotrophique, la sclérose en plaques, etc.

Les services visent à :

- Favoriser le développement et le maintien des habiletés nécessaires à vivre chez soi de manière sécuritaire;
- Soutenir l'intégration professionnelle et sociale;
- Assurer un soutien psychosocial et du counseling pour la personne et ses proches.

2.2.20 Douleurs chroniques

Ensemble d'activités spécialisées offert à la clientèle adulte qui présente une problématique de douleur qui persiste au-delà du délai normal de

guérison des tissus ou qui est associée à un désordre chronique. Les services sont offerts sur une base externe.

Les usagers en suivi dans un programme de réadaptation adulte en DP peuvent être orientés vers le programme de douleurs chroniques lorsque l'objectif poursuivi est une autoprise en charge d'une douleur chronique. Ces usagers présentent alors un diagnostic déjà admissible dans les programmes de réadaptation en déficience physique. Les incapacités significatives et persistantes sont en lien avec un des diagnostics suivants:

- Algodystrophie, dystrophie réflexe;
- Polyarthrite rhumatoïde et autres polyarthrites;
- Douleur du membre fantôme postamputation;
- Spondylite ankylosante;
- Syndrome douloureux persistant à la suite d'une blessure orthopédique grave (BOG);
- Encéphalomyélite myalgique chronique;
- Fibromyalgie;
- Maux de dos chroniques (lombalgie, dorsalgie);
- Syndrome douloureux persistant depuis plus d'un an à la suite d'une entorse ou une blessure musculaire.

2.2.21 Service de soutien spécialisé aux partenaires

Le Service de soutien spécialisé aux partenaires comporte un ensemble d'actions visant à soutenir le développement des compétences des partenaires de la communauté afin de faciliter l'intégration de la clientèle ayant une DI, un TSA ou une DP dans leurs services. Ce service peut notamment :

- Offrir un soutien-conseil aux intervenants et aux professionnels afin d'expliquer la nature de la déficience et proposer des stratégies d'interventions;
- Favoriser la complémentarité en vue d'assurer une réponse adéquate aux besoins de l'utilisateur;
- Offrir des consultations ponctuelles et un transfert d'expertise auprès des équipes, par exemple : démonstration d'activités spécifiques de stimulation du développement (positionnement, stimulation des réflexes, éveil sensoriel, habiletés d'échanges avec l'environnement, etc.), accompagnement direct auprès des équipes en présence de l'enfant et des parents;
- Appuyer les partenaires dans l'exercice de leur mandat spécifique;
- Permettre l'identification des obstacles ou facilitateurs environnementaux de nature sociale (compris dans les systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels) et physique (les éléments naturels et artificiels de l'environnement);

- Favoriser la mobilisation et l'action des partenaires vers la création des facilitateurs ou l'élimination des obstacles systémiques à la participation sociale des personnes ayant une déficience.

3. Mode de fonctionnement

3.1 Mécanisme d'accès pour les programmes en déficience

Selon l'architecture des services, le Service Accueil, Analyse, Orientation et Référence (AAOR) des services sociaux généraux constitue la porte d'entrée principale pour toutes les personnes ayant besoin de services au CISSS de la Montérégie-Ouest.

Le guichet d'accès pour les programmes en déficience est quant à lui défini comme un mécanisme permettant aux parties impliquées (usagers et référents) de déposer des documents normalisés auprès d'un point d'entrée unique pour juger de l'admissibilité à ces programmes et ces services.

Dès la réception de la demande à l'AAOR, une première appréciation doit être effectuée afin d'orienter la demande rapidement au guichet d'accès en déficience. De plus, l'accueil du CISSS de la Montérégie-Ouest doit s'assurer de statuer sur l'urgence de la situation. Lorsque la demande correspond au niveau de priorité urgent, le début des services doit se faire dans les 72 heures suivant la réception de la demande.

À l'entrée au guichet, l'analyse commune de la demande de service doit permettre, entre autres, de rendre une décision sur l'admissibilité de la demande, de réaliser l'évaluation globale des besoins, de déterminer le requis de services, d'établir le niveau de priorité (élevé ou modéré), de l'assigner aux programmes et aux services nécessaires (services spécifiques ou services spécialisés ou les deux), d'établir la date limite pour entreprendre les services, d'inscrire la personne sur la liste d'attente et d'assigner un intervenant pivot pour s'assurer que l'usager en état de vulnérabilité est accompagné vers le service requis.

4. Annexe

Annexe

Références

Nos actions s'inspirent et s'appuient sur diverses orientations ministérielles :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *De l'intégration sociale à la participation sociale – Plan d'action de la politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001, 103 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Un geste porteur d'avenir, Des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leurs familles et à leurs proches*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003, 69 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour une véritable participation à la vie de la communauté - Orientations ministérielles en déficience physique Objectifs 2004-2009*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003, 94 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Chez soi : Le premier choix - La politique de soutien à domicile*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003, 44 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Précisions pour favoriser l'implantation de la Politique de soutien à domicile « Chez soi : le premier choix »*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004, 40 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour faire les bons choix: Un geste porteur d'avenir : des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leurs familles et à leurs proches*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003, 69 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2008, 45 p.

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, *Cadre de référence Montérégien pour l'implantation d'un réseau intégré de services en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement*, Québec, L'Agence, 2012, 42 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Le modèle logique des programmes-services en DP et en DI-TSA*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015 (document de travail).

